

L'orientation en 3ème



INTRODUCTION

Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise filière.

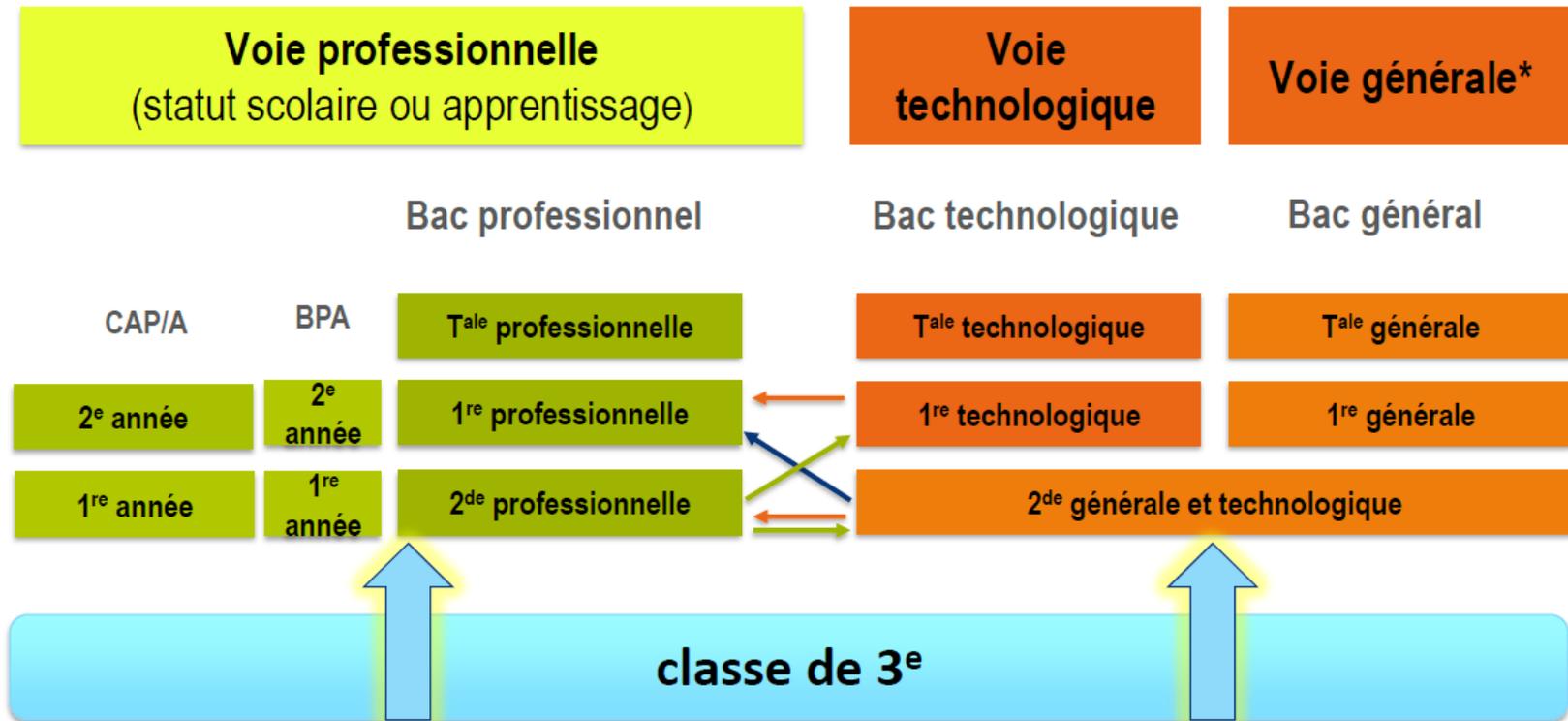
La bonne orientation est celle que l'élève et sa famille ont choisie en connaissance de cause et en relation avec les résultats scolaires.

L'important, c'est :

- L'adéquation entre le profil scolaire de l'élève, son projet et le type de filière choisie.
- La motivation qui s'appuie sur un travail scolaire et un engagement dans le sens du projet.
- De comprendre que pour réaliser un projet, différentes options sont possibles, plus ou moins directes, et donc plus ou moins longues.

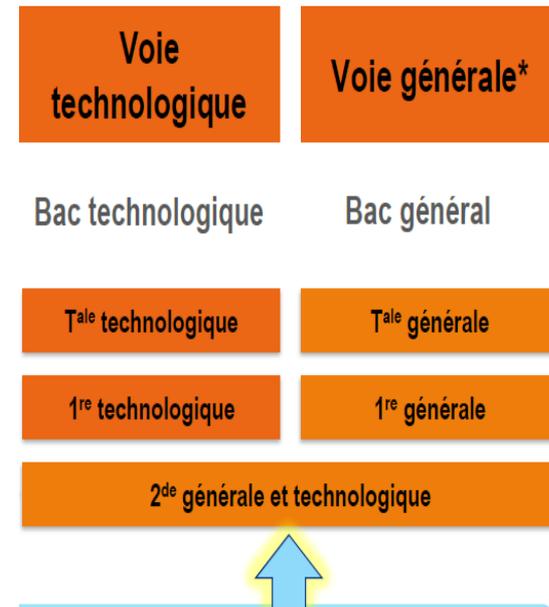


LES DIFFERENTES VOIES D'ORIENTATION APRES LA 3EME



LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

- Je souhaite faire des études longues (BAC+2 minimum).
- Je m'intéresse à l'enseignement général et je suis à l'aise dans les approches théoriques.
- J'ai des acquis suffisants en fin de 3^e dans les matières présentes en 2^{de}.
- Je suis capable de travailler régulièrement chaque soir.
- Je sais organiser mon travail en toute autonomie.



LA VOIE PROFESSIONNELLE

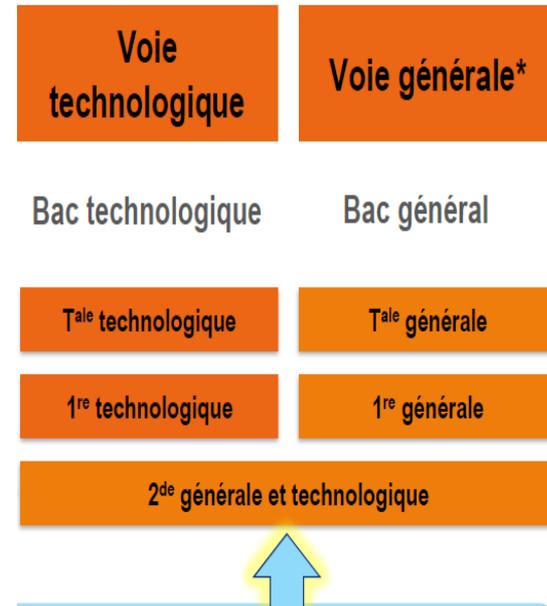
- Je souhaite préparer un diplôme et apprendre un métier en 2 ou 3 ans après la 3^{ème}.
- J'ai un projet professionnel à court terme mais je peux aussi poursuivre mes études après le Bac Pro (BAC+2)
 - J'aime les choses concrètes en lien avec le monde du travail.
 - J'ai besoin de donner du sens aux disciplines scolaires à travers une pratique et des applications concrètes.



OU POURSUIVRE MES ETUDES ?

- Dans un lycée Général ou Technologique.
- Dans un Lycée Professionnel.
- Dans un CFA (Apprentissage)

**Voir liste et dates des JPO
sur le site du collège**



LES ÉTAPES DE L'ORIENTATION

TROIS ETAPES IMPORTANTES:

- LA PHASE PROVISOIRE D'ORIENTATION
- LA PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION
- LES VŒUX D'AFFECTATION



LA PHASE PROVISOIRE D'ORIENTATION

En février, avant le conseil de classe du 2^o trimestre, les élèves et leur famille saisissent en ligne leurs intentions d'orientation sur TSO via Educonnect leurs vœux provisoires pour un passage en :

- Seconde Générale et Technologique ;
- Seconde Professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
- 1^{ère} année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).

Ce choix n'est pas définitif, il constitue la première étape d'un dialogue et peut encore changer en cours d'année scolaire.



LA PHASE PROVISOIRE D'ORIENTATION

Au conseil de classe du 2e trimestre (en mars), un avis provisoire d'orientation est donné par l'équipe pédagogique, il peut être favorable, réservé ou défavorable.

Cet avis est consultable sur TSO par les familles et elles doivent **en accuser réception.**



LA PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION

En mai, les élèves et leur famille saisissent leurs vœux définitifs en ligne pour un passage en :

- Seconde Générale et Technologique ;
- Seconde Professionnelle (sous statut scolaire ou en apprentissage) ;
- 1ère année de CAP (sous statut scolaire ou en apprentissage).



LA PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION

Au conseil de classe du 3e trimestre, une proposition d'orientation est faite par l'équipe pédagogique :

- Si elle est acceptée par la famille, elle devient une décision d'orientation définitive.
- Si elle n'est pas acceptée par la famille, un entretien est organisé entre la famille et le chef d'établissement .
A l'issue de cet entretien, le chef d'établissement arrêtera **une décision d'orientation**.

Les familles peuvent consulter la proposition d'orientation du conseil de classe et doivent faire part de leur accord ou désaccord en ligne.



LA PHASE DEFINITIVE D'ORIENTATION

Si le désaccord persiste :

- Soit la famille demande **le maintien** dans le niveau de la classe d'origine(3ème),
- Soit la famille fait **appel de la décision** dans un délai de 3 jours ouvrables auprès d'une commission qui arrêtera **la décision d'orientation définitive**.
- Possibilité pour la famille de demander **un maintien** dans le niveau de la classe d'origine (3ème) si elle est en désaccord avec la décision de la commission d'appel.

Les familles peuvent consulter la décision d'orientation du chef d'établissement en ligne.



LA PHASE D'AFFECTION

En mai, en parallèle des vœux définitifs, les élèves et leur famille saisissent leurs vœux définitifs d'affectation

- Soit pour des vœux de Seconde Générale et Technologique (3 vœux max)
- Soit de Seconde Professionnelle (mettre 3 vœux minimum)
- Soit de 1ère année de CAP (mettre 3 vœux)

De fin juin à début juillet, les familles et les élèves reçoivent leur notification d'affectation et doivent s'inscrire dans l'établissement qui les a acceptés début juillet.



COMMENT S'INFORMER ?

- Au collège, auprès de la COPsy, son Professeur principal, l'équipe de direction, les CPE.
- Au CIO (Centre d'information et d'orientation).
- Auprès des professionnels.
- Auprès de son entourage.
- Lors des journées portes ouvertes, et des mini-stages.
- Lors des forums ou salons.
- Sur le site internet de l'ONISEP.



EDUCONNECT

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est **un compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour **suivre la scolarité de ses enfants**

Il permet d'accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, l'accès à TSO et TSA...
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**
- au **livret scolaire** de ses enfants.



TELESERVICES ORIENTATION

Etape n°1 : Se connecter sur Educonnect.

Sur la page d'accueil de Scolarité services je clique sur Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement



TELESERVICES ORIENTATION

Etape n°2 : Saisie des vœux provisoires avant le conseil de classe du 2nd trimestre.

La page scolarité s'ouvre et un texte explicatif apparaît. Cliquez sur « je saisis les intentions d'orientation »

Je saisis les intentions d'orientation

Intentions d'orientation

Deuxième trimestre :
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s) d'orientation.

①

Vous devez valider vos intentions afin qu'elles soient prises en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

+ Ajouter une intention

Annuler

Valider les intentions

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Le bouton « + Ajouter une intention » ouvre désormais une pop-up

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

Sélectionner
une voie puis
« valider »

Annuler

Valider

Cliquez sur « Valider les intentions »,
un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.



TELESERVICES ORIENTATION

Etape n°3 : Accusé de réception à l'issue du conseil de classe.

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycée
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions Courant 2 ^e trimestre	Phase provisoire Avis provisoires Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Phase définitive Choix définitifs Courant 3 ^e trimestre	Phase définitive Propositions Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre
	<p>Après avoir pris connaissance de l'avis du conseil de classe, vous accusez réception des avis provisoires. Pour préparer votre choix définitif, vous pouvez prendre rendez-vous avec le professeur principal et le psychologue de l'éducation nationale. La participation aux journées portes ouvertes des lycées et aux salons d'orientation permet de poursuivre la réflexion. A partir du mois d'avril, vous pouvez consulter dans le Téléservice Affectation les offres de formation après la 3^e et pour vous informer.</p>		

[Je consulte et j'accuse réception des avis provisoires du conseil de classe](#)

L'accusé de réception des avis du conseil de classe pourra être effectué indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux

TELESERVICES ORIENTATION

Etape n°4 : Saisie des vœux définitifs avant le conseil de classe du 3^{ème} trimestre.

Même démarche que pour les vœux provisoires.

